

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 24 septembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

**Étaient présents** : Mme **BRICAUD Nathalia**, Mme **CHEMIN Delphine**, M. **KARM Jean-Marie**, Mme **AMARAL Sandra**, Mme **KONIECZKA-CHANDI Katia**, Mme **LAMARQUE Nadine**, M. **TREFCON Laurent**.

**Étaient absents excusés** :

Mme **BICENKO Katherine** a donné pouvoir à **LAMARQUE Nadine**,  
M. **ROBIN Gilles** a donné pouvoir à Mme **CHEMIN Delphine**,  
M. **ROPERS Patrick** a donné pouvoir à Mme **BRICAUD Nathalia**.

**Étaient absents non excusés** : Mme **CORREIA Sandrine** et M. **POLICE Yves**.

**Secrétaire de Séance** : Mme **AMARAL Sandra**.

Date de convocation	<b>17/09/2025</b>
Date d'affichage	<b>17/09/2025</b>
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	<b>15</b>
Nombre de Conseillers en exercice	<b>12</b>
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	<b>7</b>

### **Délibération 2025-29 : Actualisation des tarifs communaux pour la location de matériels et de la salle polyvalente pour l'année 2026**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2024-26 du 25 septembre 2024 portant tarifs 2025 location salle polyvalente et matériels,

**Considérant** qu'afin de valoriser la salle polyvalente de la commune de Ponthévrard, cette dernière est mise à disposition :

- du centre de loisirs, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires,
- des enseignants de l'école de la Forêt, durant l'année scolaire,
- des assistantes maternelles,
- de l'Association sportive et culturelle de Ponthévrard (ASCP) et du Club des Primevères dans le cadre de leurs activités en semaine et des évènements qu'ils organisent le week end,
- mais également des particuliers, Evryponthains ou extérieurs, à l'occasion d'évènements privés, d'une capacité de 150 places assises,

**Considérant** qu'il est proposé à ces derniers de louer la salle polyvalente pour 1 jour (soirée jusqu'au lendemain 11h ou une journée jusqu'à 19h) ou 2 jours (soirée jusqu'au lendemain 18h ou une journée midi et soir),

**Considérant** qu'au 31 août 2025, les réservations de la salle polyvalente se répartissent de la manière suivante, pour l'année 2025 :

Locations de particuliers (en nombre de jours)	13
Réservations pour évènements communaux (en nombre de jours)	5
Réservations par les Associations pour des évènements (en nombre de jours)	17
Total de jours occupés	35
Recette attendue	4 535€

**Considérant** que la mairie met également à disposition des particuliers, le week end, des barnums, de 6m sur 4m, et des lots composés d'une table (1,80m x 0,80m) et de deux bancs.

**Considérant** que l'actualisation des tarifs est faite annuellement et a évolué de la manière suivante entre 2021 et 2025 :

Désignation	SALLE POLYVALENTE									
	Evrypontains					Extérieurs				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
1 jour (soirée jusqu'au lendemain 11h ou une journée jusqu'à 19h)	389 €	389 €	389 €	389 €	400 €	812 €	812 €	812 €	812 €	830 €
2 jours (soirée jusqu'au lendemain 18h ou une journée midi et soir)	499 €	499 €	499 €	499 €	520 €	1 037 €	1 037 €	1 037 €	1 037 €	1 060 €
caution	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
arrhes	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
caution ménage	0 €	0 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
forfait ménage	/	/	/	/	150 €	/	/	/	/	150 €

#### MATÉRIELS

Désignation	Evrypontains					Extérieurs				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Week end										
barnum 6m x 3m	143 €	143 €	/	/	/	143 €	143 €	/	/	/
barnum 6m x 4m	/	/	200 €	200 €	200 €	/	/	200 €	200 €	200 €
caution barnum	/	/	400 €	400 €	400 €	/	/	400 €	400 €	400 €
lot 1 table (1,80m x 0,80m) et 2 bancs	/	15 €	15 €	15 €	15 €	/	15 €	15 €	15 €	15 €
caution table et bancs		150 €	150 €	150 €	150 €		150 €	150 €	150 €	150 €

**Considérant** que, suite à plusieurs demandes, il est proposé au Conseil municipal de permettre la location, de manière indépendante, les tables et les bancs, aux prix unitaires respectifs de 8 et 4 euros, et d'instaurer une caution afférente à hauteur de 75 euros.

**Considérant** que, pour l'année 2026, il est ainsi proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs communaux relatifs à la location du matériel précité et de la salle polyvalente et de fixer les tarifs de la manière suivante :

<b>Salle polyvalente</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Evrypontains</b>	<b>Extérieurs</b>
1 jour Soirée jusqu'au lendemain 11h ou une journée jusqu'à 19h	400 €	830 €
2 jours Soirée jusqu'au lendemain 18h ou une journée midi et soir	520 €	1 060 €
Caution	420 €	800 €
arrhes	50 €	150 €
Caution ménage	150 €	150 €
Forfait ménage	150 €	150 €

<b>Matériels (week end)</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Evrypontains</b>	<b>Extérieurs</b>
Barnum 6m x 4m	200 €	200 €
Caution barnum	400 €	400 €
1 table (1,80m x 0,80m) et 2 bancs	15 €	15 €
Caution table et bancs	150 €	150 €
1 table (1,80m x 0,80m)	8 €	8 €
1 banc	4 €	4 €
Caution table ou banc	75 €	75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix POUR),

- **FIXE**, pour l'année 2026, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de matériels comme présentés ci-après :

<b>Salle polyvalente</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Evrypontains</b>	<b>Extérieurs</b>
1 jour Soirée jusqu'au lendemain 11h ou une journée jusqu'à 19h	400 €	830 €
2 jours Soirée jusqu'au lendemain 18h ou une journée midi et soir	520 €	1 060 €
Caution	420 €	800 €
arrhes	50 €	150 €
Caution ménage	150 €	150 €
Forfait ménage	150 €	150 €

<b>Matériels (week end)</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Evrypontains</b>	<b>Extérieurs</b>
Barnum 6m x 4m	200 €	200 €
Caution barnum	400 €	400 €
1 table (1,80m x 0,80m) et 2 bancs	15 €	15 €
Caution table et bancs	150 €	150 €
1 table (1,80m x 0,80m)	8 €	8 €
1 banc	4 €	4 €
Caution table ou banc	75 €	75 €

- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
  - Monsieur le Comptable public.

Fait et délibérer en séance,  
 Les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance  
 Sandra AMARAL



Le Maire  
 Nathalia BRICAUD



Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :  
 29 septembre 2025

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
 26 septembre 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de la commune de Ponthévrard dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyen, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Ponthévrard, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*